

La métropole a six mois pour fixer ses économies

Alors que le président Macron a demandé aux grandes collectivités de réduire leurs dépenses de fonctionnement, comment la toute nouvelle métropole messine va-t-elle opérer ?

Combien d'économie l'État demande-t-il à la nouvelle métropole messine ?

Thierry HORY, vice-président chargé des finances à Metz-Métropole : « Très franchement, j'en sais rien ! N'oubliez pas que la loi a seulement été votée le 21 décembre dernier. Et à ce jour, je ne suis pas certain que les préfets eux-mêmes aient une vision sur les consignes et l'esprit de cette loi. Les services de Metz-Métropole ont toutefois rencontré ceux de l'État en décembre pour anticiper au mieux nos échanges. »

Qu'avez-vous alors comme certitudes ?

« En Moselle, trois collectivités sont concernées : le Département, la Ville de Metz et nous, nouvelle métropole depuis le 1^{er} janvier dernier. Nous savons que nous devons contractualiser avant le 1^{er} juillet 2018, ce qui veut dire que nous avons six mois pour nous engager avec l'État, six mois pour chiffrer les économies voulues par le président Macron. Cela nous laisse un peu de temps pour poser les bonnes questions. Nous savons également que la loi n'évoque que le budget principal et non pas les budgets annexes. Les budgets "Transports" ou "Activité" des zones commerciales de Metz-Métropole ne sont donc pas concernés. Il nous faut voir précisément avec l'État ce qui est pris en compte. »

Quel est aujourd'hui le budget fonctionnement de Metz-Métropole ?

« Nous avons un budget principal annuel de 200 millions d'euros, dont 160 millions de fonctionnement. Ces trois dernières années, nous avons réussi à économiser 6 millions en fonctionnement et j'espère que notre effort sera bien "perçu" par l'État dans son calcul. »

Avez-vous d'autres leviers pour économiser davantage ?

« Nous en avons toujours, mais cela veut dire que l'on baisserait les services à la population. Un très mauvais exemple serait de supprimer



« Nous avons six mois pour travailler avec les services de l'État. »

Photo: Lucien SARRA

une ligne de bus. Cela n'empêche pas les services de Metz-Métropole de faire des simulations avant chaque vote de budget et d'établir des scénari-

ii. Personnellement, je préfère que l'on me présente un scénario catastrophe. Cela évite les mauvaises surprises, comme ce fut le cas depuis

2014... »

Comment allez-vous procéder pour limiter l'augmentation de votre masse salariale ?

« D'un côté, l'État nous demande, par exemple, de mettre à jour, au 1^{er} janvier, le régime indemnitaire de nos collaborateurs. Cela représente une augmentation de 400 000 euros. De l'autre côté, on sait qu'il faudra faire des économies. On passera par des mutualisations, comme c'est déjà le cas entre les services financiers de Metz-Métropole et de la Ville de Metz. »

Que vous rapporte alors le passage à la métropole ?

« Financièrement, 3 millions d'euros de dotation en plus. On passe de 22 millions à 25 millions d'euros, soit 14 %. Mais bon, ce qui est donné d'un côté, est repris de l'autre. »

Propos recueillis par Ludovic BEHRLE.

« Une méthode respectueuse »

En septembre dernier, Emmanuel Macron a précisé la méthode prévue pour imposer des économies aux collectivités locales en 2018. Le chef de l'État, qui exige au terme de son mandat une baisse de 13 milliards de leurs dépenses annuelles de fonctionnement, a annoncé que l'effort porterait particulièrement sur les 300 plus grandes collectivités. On y trouve des grandes agglomérations comme la Ville de Paris, des régions, des départements et des métropoles, comme celle de Lyon et... Metz.

Le président a confié aux préfets le soin de

négoier avec chacune d'elle un contrat financier. Son argument : elles représentent 80 % des dépenses locales.

En 2018, les collectivités devront donc effectuer une première économie de 2,6 milliards d'euros, et celles qui n'y parviendraient pas seraient sanctionnées par une baisse de dotation en 2019. « La méthode est plus respectueuse parce qu'il y a une contractualisation, confie Thierry Hory. Mais peut-être que dans six mois, je reverrai mon jugement à l'issue des discussions et que je vous dirai : "Ah ben non, c'est pareil, comme avant !". »

« Je ne m'attends ni à de mauvaises surprises, ni à de bonnes surprises ! Ces dernières années, nous avons dû supporter de vrais coups de marteau. Aujourd'hui, le discours a changé, la volonté est d'écouter les collectivités, mais je demeure prudent »

« Je comprends l'objectif de l'État de vouloir baisser les dépenses publiques et de nous demander de diminuer nos dépenses de fonctionnement. Mais il devrait prendre en compte nos revenus dans son calcul »

De Thierry Hory, à propos de la "méthode" Macron.

400

Pour rappel, Metz-Métropole couvre 240 000 habitants et compte 108 conseillers communautaires et 39 suppléants représentant les 46 communes de l'agglomération. Parmi eux, 15 vice-présidents.

La métropole emploie près de 400 collaborateurs qui, pour certains, vont devoir mutualiser leurs compétences.